

Collèges représentés :

Camille St Saens et Barbey d'Aureville de Rouen,
 Bihorel, Boos, Pavilly, Isneauville, Le Houlme, Montville, Canteleu (le Cèdre), Mont Saint Aignan, Darnétal (JJ Rousseau).

Inspecteurs

Corinne Galle, Odile Caltot.

Echanges sur la mise en œuvre des EPI (celle de l'AP est peu abordée par manque de temps)

Thèmes des échanges et diversité des choix retenus

Adhésion des équipes pédagogiques :

- ✚ Les équipes volontaires sont peu nombreuses, mais la majorité a compris qu'il était préférable de proposer et de collaborer. Le nombre d'équipes participatives d'emblée est très limité.
- ✚ Les équipes en opposition stricte (une minorité) attendent les mises en œuvre par l'équipe de direction qui s'appuie sur les projets déjà en œuvre (stage en entreprise (monde professionnel), travaux en anglais (évaluation de l'oral), ... et sur l'analyse des conseils d'enseignement. (Proposition de contre-réunions lors de réunions sur les EPI, Opposition contre les nouveaux programmes, ...). Les professeurs ne conçoivent pas enseigner autrement « qu'un professeur avec une classe ».
- ✚ Une équipe d'enseignants souhaite attendre la fin de l'année pour réfléchir à la mise en œuvre des EPI.
- ✚ Une équipe d'enseignants ne reconnaît pas encore le conseil pédagogique.
- ✚ Pour faciliter l'adhésion, appui sur des professeurs dynamiques qui impulsent une dimension constructive dans l'établissement.

Inscription des EPI dans les EDT :

- ✚ Les EPI sont parfois affichés sur les emplois du temps notamment quand des heures complémentaires servent la co-animation, ou des groupes supplémentaires.
- ✚ Seuls les trimestres où se dérouleront les EPI sont identifiés de façon à laisser de la souplesse au regard des choix didactiques et pédagogiques. La confiance est donnée aux équipes et l'analyse du contenu des EPI relève davantage de l'inspection.
- ✚ Les thèmes programmés par niveau de classe (avec des projets différents) sont présentés aux familles.
- ✚ Organisation de semaines à thème en prenant appui sur ce qui se fait déjà à rendre plus explicite.

Organisations des EPI :

- ✚ 2 thèmes par niveau, un thème par semestre,
- ✚ Prévision de fonctionner sur des blocs horaires de 2 heures,
- ✚ Présence d'une heure en plus des heures « disciplinaires » pour les EPI,
- ✚ Les EPI sont organisés sur une semaine avant chaque congé scolaire,
- ✚ Pour un certain nombre, les binômes sont constitués (préparation relativement « plus facile » quand la réflexion a commencé très tôt, dès juin 2015).
- ✚ 2 h d'AP et 2h d'EPI
- ✚ Ou 1h d'AP et 3h d'EPI

Propos divers

- ✚ Trop d'absences pour les professeurs cette année pour la réforme du collège.
 - Cette organisation se justifie-t-elle au regard du vécu et du retour des enseignants dans les établissements ?
 - Cela ne risque-t-il pas de se traduire par des résultats en baisse au DNB ?
 - Pourquoi certaines formations autres ont-elles été maintenues ?

- # Les équipes de direction se sont beaucoup centrées sur la préparation de la rentrée 2016 en multipliant les conseils d'enseignement et conseils pédagogiques ; ce qui a laissé moins de place au suivi des élèves.
- # Certaines équipes de direction se sont senties bien seules pour préparer la rentrée 2016 dans leur établissement.
- # Quel suivi pour 2016/2017 ? Quelles attitudes devant des équipes réfractaires ?
- # La visite des inspecteurs pendant les séances d'AP et d'EPI est souhaitée.
- # Le cadre à faire respecter : un enseignement au service des progrès des acquis (socle commun et compétences disciplinaires), des productions concrètes à connaître, un bilan à porter sur le bulletin trimestriel ;
- # La formalisation numérique du livret scolaire est attendue.
- # La question de la concertation est posée en relation avec la nécessité de faire travailler en équipe.
 - o Quid des journées prévues en fin d'année scolaire ?
 - o Pour l'an prochain, la pause méridienne ne devrait-elle pas être exploitée ?